



Mairie Le MAZEL

Le Mazel

07110 Valgorge

mairie@valgorge.fr

04 75 88 98 09

PROJET DE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2021

Membres présents : Guillaume BONIN, Didier MAZILLE, Pascale MANFREDI-VIELFAURE, Agnès FOURNIER, Marie-France CONSTANT, Jacqueline BALAZUN, André JOUVE (jusqu'à 19H30), Pierre GLACHANT, Boris DESCAMPS.

Excusée, Annette van DONGEN. Procuration à Pascale MANFREDI-VIELFAURE

Ouverture de la séance à 18 heures à la Pourette

1/ Désignation du secrétaire de séance : Pierre GLACHANT (unanimité)

2/ Approbation du CR du CM précédent :

9 voix pour et 1 abstention (Jacqueline BALAZUN)

3/ Représentation de la commune au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche:

Guillaume BONIN résume l'historique du différend avec Jacqueline Balazun. Elle a demandé le retrait de l'ensemble de ses délégations, mais a conservé la représentation de la commune de Valgorge au Parc Naturel des Monts d'Ardèche car cette représentation ne relève pas d'une délégation du Maire mais du Conseil Municipal. Il informe du retour des acteurs du PNR signalant l'absence de la commune de Valgorge aux réunions. Il propose de réattribuer cette délégation à Pierre GLACHANT avec Annette van DONGEN comme suppléante. Echanges. "Vous avez déjà tout décidé", dit Jacqueline BALAZUN. Agnès FOURNIER déplore qu'il n'y ait pas eu une réunion spéciale pour tenter de trouver une solution à l'impasse entre Jacqueline BALAZUN et le Conseil municipal. Pierre GLACHANT partage cet avis. Guillaume rétorque que l'équipe municipale se réunit au moins une fois tous les mardis, que le sujet a été abordé plusieurs fois et qu'il a toujours été possible d'en parler à ces réunions. La proposition est soumise au vote.

7 voix pour, 1 abstention (Pierre GLACHANT), 1 voix contre (Agnès FOURNIER), Jacqueline BALAZUN ne participe pas au vote

4/ Contribution au Fonds Unique Logement:

Le Fonds Unifié Logement (FUL) a pour objet d'aider les personnes ou familles en difficulté pour permettre leur accès ou le maintien dans leur logement, grâce à l'attribution d'aides financières et en finançant différents types d'accompagnement social lié au logement. Didier MAZILLE propose que la commune contribue à hauteur de 177,20 euros, soit 0,4 €/habitant à ce dispositif d'aide du Département.

10 voix pour

5/ Rapport de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) au sujet de la compétence Lecture Publique:

Didier MAZILLE rappelle le contexte. La compétence "lecture publique" a été transférée des communes à la communauté de communes. Le débat, qui dure depuis plusieurs années, porte sur la prise en charge des coûts (surtout des salariés) qui étaient présents à la date du transfert de compétence (soit environ 62.000 € annuels). Dans un premier temps, ces coûts avaient été refacturés aux communes qui payaient avant. Cela représentait pour Valgorge une dépense de 19000 euros annuels. Puis dans un deuxième temps la CDC a complètement pris en charge ce coût. Cependant l'exécutif actuel de la CDC a souhaité reposer le débat. Une commission est chargée d'examiner ces questions : la CLECT. Elle a validé que cette charge soit assumée par les 19 communes, considérant que toute la population de la CDC bénéficie de cette prestation, mais au prorata du nombre d'habitants. Didier MAZILLE, membre de la CLECT, indique que Valgorge versera dorénavant 3.600 euros. Pascale MANFREDI-VIELFAURE estime qu'il s'agit d'un "bon compromis". Didier MAZILLE souligne, que lors de la CLECT, a été demandé que l'économie réalisée par la CDC soit dédiée à l'amélioration du service (projet de médiathèque à Joyeuse, alternative à la fin du bibliobus départemental, renfort de personnel, etc.)

10 voix pour

6/ Convention de prestation de service Valgorge/CDC pour les bâtiments et espaces communautaires:

Pascale MANFREDI-VIELFAURE explique que la Médiathèque, une partie du Centre Social (service enfance jeunesse, la crèche ainsi que la ZA du Mazel) sont intercommunales. Une convention est proposée avec pour objectif de refacturer à la CDC des petites prestations de services réalisées par le personnel technique de la commune de Valgorge. Cela évitera à des employés de la CDC à Joyeuse de se déplacer pour assurer ces prestations. Du reste la CDC n'a pas de personnel technique.

9 voix pour, 1 abstention (Jacqueline BALAZUN)

7/ Freyssenet: vente des parcelles A150 et A142 aux époux Arsac:

Guillaume BONIN explique que ces parcelles appartiennent à la commune, elles font une surface de 507m². Elles ne présentent pas d'intérêt public particulier, ni agricole, elles sont situées entre deux bâtiments que viennent d'acheter les époux ARSAC, constituent pour partie du parking à usage exclusif de ces maisons, ou du terrain d'agrément à proximité immédiate de la maison. Il est proposé de leur vendre au prix de 10 euros du m². Le produit de la vente serait de 5070 euros.

Les frais sont à la charge des acheteurs.

9 voix pour, 1 abstention (Jacqueline BALAZUN)

8/ Freyssenet: enquête publique pour le déclassement de chemins ruraux pour la vente aux époux Arsac:

Guillaume BONIN explique que, dans le même quartier de Freyssenet, un ensemble de chemins ruraux non carrossables et longeant de très près les deux bâtiments achetés par les époux ARSAC est tombé en désuétude. L'accès voiture se fait en dehors des anciens chemins vicinaux, à travers des parcelles privées. Du reste le propriétaire précédent a construit une piscine (aujourd'hui en ruine) sur une partie de chemin rural. Il propose d'envisager de déclasser ces chemins en vue d'en faire des parcelles, et de les vendre aux époux ARSAC, au prix de 10 euros du m², avec paiement par les acheteurs des frais. La surface est de 498m². Le produit de la vente serait de 4980 euros. Pour ce faire, il convient de procéder dans un premier temps à une enquête publique.

10 voix pour

9/ ZA Le Mazel: vente d'une portion complémentaire de parcelle à la SCI Falbala (garage du Tonnerre gaulois):

Il s'agit de vendre le reste de terrain plat qui se trouve sous l'héliport pour permettre au futur garage de disposer de davantage de place. La surface est d'environ 400 m². Le prix est de 10 euros le m², soit un apport de quelque 4.000 euros. Les frais seront supportés par la commune.

10 voix pour

10/ Décisions budgétaires modificatives

Didier MAZILLE présente au Conseil plusieurs dossiers pour des décisions budgétaires modificatives ou délibérations financières. Il précise que ces délibérations répondent à des demandes de la part de la Trésorerie d'Aubenas venant contredire ou préciser les décisions prises lors du vote du budget

- Affectation du résultat 2020 : Lors du vote du budget, le 10 avril, l'excédent de fonctionnement (139 668,10€) avait été réparti entre 33 068,10 € en section de fonctionnement et 106 600,00 € en virement sur la section d'investissement. La Trésorerie d'Aubenas demande (contrairement à leur première indication) que la totalité des 139 668,10 € soit viré en section d'investissement

9 voix pour et 1 abstention (Jacqueline BALAZUN)

- Créances douteuses : Didier MAZILLE indique que la constatation de provisions comptables est une dépense obligatoire. Lors du vote du budget ces sommes avaient bien été inscrites sur le budget. La Trésorerie demande la constitution d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 20 998,75€ Pour le budget principal et de 16 915,12 € pour le budget de l'eau. Il s'agit là d'une délibération portant sur la régularisation d'écritures comptables

10 voix pour

- Vente du Mécacac : Didier MAZILLE indique que suite à la cession du tracteur MECALAC à Monsieur THERAUBE, il convient de procéder aux écritures comptables de sortie d'inventaire avant amortissement 2021.

9 voix pour et 1 abstention (Jacqueline BALAZUN)

- Vente du Mobil Home : Cette délibération porte sur 2 éléments :
 - Il convient que l'assemblée délibérante fixe une valeur d'achat d'origine. Cette valeur est proposée à 2 000 €
 - La vente du mobil home se fera au profit de l'EURL ROBERT sise sur Rocles (07110) pour un montant de 2 000,00 €

9 voix pour et 1 abstention (Jacqueline BALAZUN)

- Inscription en recettes de la vente de freyssenet (voir point 8), et de la même somme en dépense d'investissement de voirie sur la route : proposition d'inscrire 11000 euros

10 voix pour

- Inscription en recettes de la vente à la sci falbala (voir point 9) et de la même somme en dépense d'investissement sur l'enrochement : proposition d'inscrire 5000 euros

10 voix pour

11/ Convention entre la Commune et l'association Coup de patte pour les animaux errants

Selon cette Convention, la commune de Valgorge, par une délégation de service public, confie à l'Association, située à Rocles, le soin d'accueillir les animaux errants de la commune. 500 euros seront accordés par la commune à l'Association pour récupérer les chiens errants. Selon le document, Coup de patte se propose, sur demande de la mairie, de mener les campagnes de stérilisation des chats. Guillaume rappelle que trois jeudis, plus tôt dans l'année, ont été consacrés à cette opération. Il y en aura d'autres à l'automne. Mais cela a un coût et il conviendra d'en faire un bilan. La Convention est valable du 13 Juin 2021 au 12 Juin 2022, renouvelable chaque année.

9 voix pour et 1 abstention (Jacqueline BALAZUN)

12/ Demande de subvention au département de l'Ardèche pour une prise en charge de 50% des frais de déneigement:

10 voix pour

13/ Installation de la commission extra-municipale sur l'Agriculture:

Rendue nécessaire par plusieurs projets sur la commune, l'installation d'un maraîcher à Marette, une réflexion en cours sur des zones de pâturage près de Loubaresse.

Cette Commission est composée de la façon suivante :

Non-élus: Daniel Debroas, Marie del Moral, Aurélien Vielfaure, Cédric Ponot

Elus: Guillaume Bonin, Marie-France Constant, Boris Descamps, Pascale Manfredi-Vielhaure, Annette van Dongen

9 voix pour, Jacqueline BALAZUN ne participe pas au vote

14 et 15/ Forêt communale: coupe d'amélioration sur Douglas et demande de subventions pour l'élagage:

Cette première éclaircie de peuplement était prévue pour 2025 mais les DOUGLAS ont poussé plus vite que ne le prévoyait le plan de gestion, ils nécessitent une éclaircie et le marché est actuellement très porteur. Des subventions pour l'élagage (30% de la Région, 20% du Département) sont d'autre part actuellement possibles. Autant de raisons pour aller de l'avant. L'éclaircie porte sur des prélèvements de 150 m3, pour un prix de vente estimé d'environ 40 euros par m3. Les délibérations portent sur "l'inscription à l'état d'assiette 2021" c'est à dire l'autorisation à effectuer cette coupe d'éclaircie sur un marché de gré à gré, ainsi que sur l'autorisation à demander des subventions sur l'élagage. Le but est d'enlever sur 6m les branches latérales, de façon à produire sur les plus beaux sujets du bois sans noeud dans les décennies qui viennent.

10 voix pour

16 et 17/ Échos des travaux, déconfinement, reprise des activités:

- Le chantier de Station-Service avance. Des négociations difficiles avec ENEDIS sont en cours pour la prise en charge du déplacement de la ligne électrique située au-dessus de la station. André JOUVE va proposer une réunion en présence de tous les acteurs (ENEDIS, SDE07, mairie, SDEA)
- Chantier AEP St-Martin : la grosse canalisation de la route est terminée, les branchements particuliers commencent à être repris, il reste aussi un passage de pont en encorbelement.
- Chantier Chastanet : les entreprises avancent dans les ruelles, le chantier est difficile pour les entreprises (ruelles étroites, réseaux secs déjà présents, ...).
- Crèche: nous en sommes à l'Avant-Projet Définitif. La demande de modification du PLUI en terrain constructible est en cours, l'étude environnementale étant presque finie. Mais la brusque augmentation actuelle du prix des matériaux oblige à réviser quelques caractéristiques du projet (réduire les demandes de certains matériaux) si l'on veut rester financièrement dans les clous. La CDC mise sur un projet de 500.000 euros hors taxe (Pascale MANFREDI).
- Vaccinations: Didier MAZILLE rappelle que 63 personnes sont inscrites pour la deuxième dose le 21 juin. Par la suite, les personnes devront s'adresser en direct au centre de vaccination, médecins, pharmacie.
- Cinéma: reprise des séances avec "Adieu les cons" d'Albert Dupontel le 16 Juin
- 13 Juillet: pas de repas mais un simple snack. Le feu d'artifice aura lieu mais à un endroit qui reste à déterminer.

18/ Echos des délégations intercommunales:

CDC:

Col de Meyrand: les deux projets en lice pour l'aménagement de la plateforme seront présentés mi-juillet. Le début des travaux sera reporté, quoi qu'il en soit, à 2022. Le projet d'acheminement est validé.

Le nouveau collègue de Joyeuse devrait être réceptionné en mars 2022

Une réflexion s'amorce sur la gestion de l'eau.

Sictoba:

Un prestataire assurera désormais le broyage des déchets végétaux à l'Aréna deux fois par an.

PNR:

Suite à la réunion du 27 mai au Béage, réflexions sur les vingt ans du Parc, qui seront commémorés lors d'une "Grande Traversée" à pied du territoire par les délégués, qui se tiendra du 17 au 19 septembre 2021. Cette Traversée passera par Valgorge en direction de Loubaresse. Pierre s'est pré-inscrit. L'opération a pour but d'augmenter la visibilité du Parc auprès de la population. On souligne lors de la réunion la nécessité de simplifier la Charte du Parc, jugée peu lisible et qui arrivera à échéance en 2029. Le Parc est d'autre part perçu selon des enquêtes davantage dans le fonctionnement que dans l'investissement. Un rapport de la Chambre régionale des comptes sur le PNR est attendu en juin.

Fin des travaux du Conseil municipal à 20H16